Décision 05-D-63 du 17 novembre 2005

relative d'une part, à des pratiques mises en œuvre par la Poste et certaines de ses filiales dans le secteur du traitement du courrier et d'autre part, à des pratiques reprochées à la Poste et certains syndicats de routeurs dans le secteur de la préparation des objets postaux

Posted on: 17 novembre 2005 | Secteur(s) :

SERVICES

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine	Syndicat national des entreprises de logistique de publicité directe (SNELPD)
Dispositif(s)	Décision mixte Pratique établie Pratiques non établies Sanction pécuniaire

Entreprise(s) concernée(s)	La Poste, Médiapost, Datapost, Dynapost, Conseil de la concurrence (auto-saisine)

Lire

le texte intégral de la décision
360.78 Ko

le communiqué de presse